

Demande en vue d'une reconnaissance en paternité

(enfant à naître/enfant déjà né)

**Merci de joindre une copie de vos cartes d'identité/passeports à cette
demande(Formulaire à nous retourner par mail etat-civil@lancy.ch ou
par pli postal Etat civil de Lancy, Route du Grand-Lancy 41, 1212 Grand-Lancy**

Auteur de la reconnaissance

Nom de famille		Nom de célibataire	
Prénom(s)	Etat civil actuel ☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ non marié(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf (ve)	Je suis sous curatelle ☐ oui ☐ non	
Lieu(x) d'origine (citoyens suisses)		Nationalité (ressortissants étrangers)	
Autres nationalités		Evénement(s) ayant déjà eu lieu en Suisse : ☐ mariage ☐ partenariat ☐ divorce ☐ naissance ☐ reconnaissance ☐ reprise de nom ☐ aucun	
Lieu de naissance (commune, canton/province, Etat)		Date de naissance (jour, mois, année)	
Domicile (commune et adresse exacte)		Numéro de téléphone (durant les heures de bureau)	
Courriel			

Mère

Nom de famille		Nom de célibataire	
Prénom(s)	Etat civil actuel ☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ non marié(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf (ve)	Je suis sous curatelle ☐ oui ☐ non	
Lieu(x) d'origine (citoyens suisses)		Nationalité (ressortissants étrangers)	
Autres nationalités		Evénement(s) ayant déjà eu lieu en Suisse : ☐ mariage ☐ partenariat ☐ divorce ☐ naissance ☐ reconnaissance ☐ reprise de nom ☐ aucun	
Lieu de naissance (commune, canton/province, Etat)		Date de naissance (jour, mois, année)	
Domicile (commune et adresse exacte)		Numéro de téléphone (durant les heures de bureau)	
Courriel			

Données de l'enfant/des enfants

Nom(s)	Prénom(s)	Lieu et date de naissance/terme de la grossesse

Souhaitez-vous effectuer une déclaration d'autorité parentale conjointe lors de la reconnaissance ?

oui ☐ non ☐

Souhaitez-vous changer le nom de famille de l'enfant ? oui ☐ non ☐

Avez-vous déjà effectué une reconnaissance à l'étranger ? oui ☐ non ☐

Je m'engage à produire tous les documents nécessaires.

Lieu et date :

Signature

Remarque

Sur demande, l'office de l'état civil renseigne au sujet des documents qui doivent être présentés. Les documents qui ne sont pas dans une langue officielle suisse seront, en règle générale, traduits. Pour les démarches administratives chaque personne se présente personnellement.